

Samedi 18 et dimanche 19 mai 2013



1er Tournoi National

André Menaut (U14)



16 équipes, 3 terrains

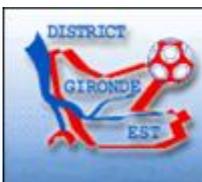
Clubs professionnels et meilleurs clubs régionaux

Tournoi réservé aux joueurs nés en 1999.



1er Tournoi National André Menaut

Sponsors





1er Tournoi National André Menaut

La commune de St-Seurin sur l'Isle

Du matériel lithique découvert à Saint Seurin sur l'Isle atteste l'occupation des lieux aux temps préhistorique. Saint Seurin est la forme médiévale de Saint Séverin, de Saint Séverinus, nom porté par plusieurs Saints aux 5ème et 6ème siècles. Au IX ième siècle, les Normands sont chez nous. Ils se sont fortifiés sur le point culminant de la région qui porte encore le nom Puynormand.

L'une des premières manifestations de la commune fut, au 12ème siècle, la construction d'une église fortifiée sur les bords de l'Isle. Edifiée sur des fondations romaines, elle défendait le passage de la rivière et servit, plus tard de refuge aux pèlerins qui se rendaient à Saint Jacques de Compostelle.

La prospérité économique de Saint Seurin sur l'Isle se développa sous la domination anglaise qui dura trois siècles jusqu'à la bataille de Castillon en 1453.

Le 18ème siècle fut une période de rénovation après les guerres de religion avec notamment le tracé d'une route Libourne-Montpon par Saint Seurin sur l'Isle...



Le St-Seurin Junior Club est un club spécifique de jeunes créé en 2007 à St Seurin sur l'Isle pour éveiller, initier, former les joueurs de football, des U7 aux U19, qui sont nombreux.

Depuis 2009, le club a engagé une équipe séniors pour les jeunes U19 qui sont arrivés à maturité.

Objectif : construire des bases solides au club, aller le plus haut possible, jouer au football, et prendre du plaisir.

Le St Seurin Junior Club comprend également une école de gardien de buts dirigée par Gilles Vignol, ancien gardien de Ligue 2, Breveté d'état.



1er Tournoi National André Menaut

Histoire du football à St-Seurin sur l'Isle

En 2007, le St Seurin Junior Club (SSJC) permet aux jeunes Verts de retrouver leur pelouse de Fernand-Sastre, car l'âme du football St-Seurinois s'est peu à peu égarée auparavant.

Elle retrouve enfin ses couleurs grâce à tous ses jeunes et seniors promis à un bel avenir, qui portent fièrement chaque weekend les couleurs vertes et blanches !!!

L'AS Saint-Seurin sur l'Isle a connu la Division 2 professionnel de 1989 à 1992, puis à fusionner en 1998 avec l'AS Libourne pour créer le FC Libourne/St-Seurin sur l'Isle qui a évolué en Ligue 2 Orange de 2006 à 2008.





St Seurin Junior Club

1er Tournoi National André Menaut

Le complexe sportif Fernand-Sastre



- **Capacité : 4000 places**
(dont 1600 assises).

Tribune Honneur : 1000 places assises,
couvertes.

Tribune Face : 600 places assises,
couvertes.

Main courante : 2400 places debout,
non couvertes

Piscine et salle de kiné.

Les origines du stade remontent à la période après guerre, vers 1945, où Saint Seurin sur l'Isle comptait alors un terrain de football unique.

Progressivement, la commune a acquis les terrains environnants, et a donné naissance à un ensemble sportif de 5 hectares sur lequel se trouvent trois terrains.



Ce complexe sportif dédié au football porte le nom de Fernand Sastre, en hommage au représentant de la plus grande discipline sportive française, à l'origine des plus grands succès de l'équipe de France de football.





1er Tournoi National André Menaut

Plan d'accès

**Complexe sportif Fernand-Sastre,
17 rue du Stade, 33660 St-Seurin sur l'Isle.**



Moyens d'accès :

- Avion : Aéroport Bordeaux-Mérignac (environ 1h)
Aéroport Bergerac-Roumanière (environ 1h05mn)
- Train : Gare de Libourne par TGV Paris-Bordeaux (30mn). Gare de Bordeaux St Jean, idem (1h).
- Voiture : A89 dessert St-Seurin sur l'Isle depuis Bordeaux/Périgueux/Clermont/Lyon.



1er Tournoi National André Menaut

St Seurin Junior Club

Règlement du tournoi (1)

Article 1 – Désignation

Le St Seurin Junior Club, sous le couvert de la Ligue de Football d'Aquitaine et du District Gironde-Est de football, organise un tournoi national de Football à 11, s'adressant à la catégorie U14. Cette manifestation se déroulera les 18 et 19 mai 2013 au complexe sportif Fernand-Sastre de St Seurin sur l'Isle. L'édition 2013 est la 1ère du Tournoi National U14, et réunira 16 délégations. Les priorités de ce tournoi sont le respect, le plaisir, et le partage.

Article 2 – Fonctionnement

L'organisation de ce tournoi est confiée au St Seurin Junior Club.

Article 3 – Délégations inscrites

Pour chaque équipe, l'inscription s'adresse à une délégation de 16 joueurs et de 3 dirigeants (une liste nominative est à joindre avant le 15 avril 2013).

Article 4 – Assurances et responsabilités

Chaque délégation sera responsable des assurances diverses couvrant les risques de vols, d'accidents, responsabilité civile de ses joueurs et accompagnateurs. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité à cet égard. Chaque club invité disposera, dans la mesure du possible, d'un vestiaire fermant à clé. Tous les objets de valeurs (type caméscopes, appareils photos, téléphones portables, consoles de jeux portables, matériels high-tech, bijoux, etc.) laissés dans les vestiaires le seront au risque et péril de son propriétaire.

Article 5 – Terrains

Les matches de ce tournoi seront disputés sur 2 terrains gazonnés selon le statut fédéral. Un 3e terrain sera réservé pour les échauffements des équipes.

Article 6 – Arbitrage

Les arbitres seront officiels et affiliés à la Fédération Française de Football. Les juges de touche seront désignés par les clubs qui devront en fournir un à chaque match.

Article 7 – Joueurs

Les joueurs participant au tournoi doivent être obligatoirement licenciés et être nés entre le 1/01/1999 et le 31/12/1999. Toutefois, chaque club peut présenter dans son effectif 6 joueurs nés entre le 1/01/2000 et le 31/12/2000. Les clubs ont la possibilité de présenter 6 joueurs non licenciés en leur sein, à condition que ceux-ci puissent justifier d'une licence, d'une autorisation du club d'origine et d'une pièce d'identité. En outre, dans l'intérêt supérieur du 1er Tournoi National, le comité d'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'un joueur non licencié dans le club invité dont la puissance musculaire et athlétique ou le gabarit pourrait mettre en danger l'intégrité physique des autres participants. En cas de litige concernant la qualification d'un joueur régulièrement licencié au club invité, le comité d'organisation du 1er Tournoi National se réserve la possibilité de demander la présentation d'un document officiel prouvant son identité et muni d'une photo (Carte nationale d'identité, fiche d'état civil avec photo tamponnée et certifiée conforme notamment).

Article 8 – Procédure de qualification

Il sera établi une liste officielle dûment remplie et signée. Les noms, prénoms, numéros de maillots des 16 joueurs devront correspondre avec ladite liste. Si cette liste est différente de celle envoyée le lundi 15 avril 2013, conformément à l'article 3, elle sera impérativement remise le samedi 18 mai 2013, lors de la vérification des licences, à laquelle chaque joueur devra obligatoirement être présent et muni à cette occasion d'une pièce d'identité. A l'issue de cette vérification, aucun joueur ne pourra intégrer une équipe en cours de tournoi même si son nom était présent sur ladite liste. Un joueur ne peut participer à la même édition du Tournoi National qu'avec une seule équipe.



1er Tournoi National André Menaut

Règlement du tournoi (2)

Article 9 – Commission du tournoi

En ce qui concerne les règles du jeu, tous les matches seront joués conformément aux lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (IFAB) (édition en vigueur) sauf en ce qui concerne les points stipulés dans le présent règlement (voir article 12). Le comité d'organisation a institué une commission du tournoi, qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et qui aura la compétence de régler les litiges, les réclamations, les appels ainsi que les cas non prévus. Si nécessaire, la commission du tournoi fera un rapport à l'association nationale correspondante et/ou aux organismes de football internationaux (UEFA / FIFA).

Article 10 – Réclamations et contestations

Tout différent d'ordre technique ou disciplinaire sera jugé par la commission sportive du tournoi. Les réclamations et appels devront être adressés à la Commission du tournoi, qui prendra une décision définitive et contraignante. La commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain.

Article 11 – Éthique et fair-play

Le 1er Tournoi National U14 est un tournoi qui s'adresse à des clubs dont la réputation est à la hauteur de leur notoriété. De nombreux bénévoles et arbitres œuvrent également à la réussite de cette manifestation. Aussi, le comité d'organisation attend de ses invités un comportement à la hauteur de leur réputation et renommée. En cas de manquement grave aux règles de savoir-vivre, de convivialité et de sportivité, incontournables selon nous lors d'une manifestation à l'attention de jeunes, la Commission sportive, dans l'intérêt de tous, se réserve le droit d'appliquer des sanctions allant du blâme à l'élimination de la délégation fautive.

Article 12 – Règles et sanctions

En cas d'exclusion, le joueur sera forcément suspendu pour le match suivant.

Article 13 – Équipements

Chaque participant devra porter les tenues habituelles de son équipe. Chaque équipe disposera de 2 jeux de maillots numérotés de 1 à 16. Elle devra communiquer ses couleurs aux organisateurs une semaine au moins avant sa venue à St Seurin sur l'Isle. En cas de problèmes, le responsable du déroulement de la compétition indiquera aux équipes le jeu de maillots à utiliser.

Article 14 – Système de points

A l'issue des matches de la 1ère phase, il sera attribué : 4 points (victoire), 2 points (nul), 1 point (défaite).

Article 15 – Modalité de départage

A l'issue de la 1ère phase, en cas d'égalité au classement, sera classée avant l'équipe qui aura :

- La meilleure différence de buts particulière
- La meilleure différence de buts générale
- Le plus grand nombre de buts marqués.
- Le vainqueur d'une série de 5 tirs au but selon le règlement officiel FFF / FIFA.

Article 16 – Déroulement du tournoi

Toutes les rencontres seront de 25 minutes sans mi-temps, sauf la finale du tournoi qui se jouera en 2 mi-temps de 15 minutes. 4 poules de 4 équipes seront constituées.

Première phase : Les 4 équipes de chaque poule s'affronteront lors de match aller simple.

A l'issue de cette première phase :

Les deux premiers de chaque poule participeront au tournoi principal.

Les deux derniers de chaque poule participeront au tournoi secondaire.

Le tournoi principal et le tournoi secondaire se dérouleront sous la même forme :

¼ de finale, ½ finale, matches de classement.

En cas d'égalité lors du tournoi principal et secondaire, il sera procédé à une série de 5 tirs au but (règlement FFF / FIFA).

Les délégations devront obligatoirement être présentes lors de la cérémonie des récompenses, à 18h le dimanche 19 mai 2013.

L'arrivée des équipes est prévue jusqu'à 13h30 (en fonction de l'horaire du 1er match de l'équipe) le samedi 18 mai.

Les premiers matches auront lieu à 13h30.

3 matches par équipe le samedi, et 3 matches par équipe le dimanche.



1er Tournoi National André Menaut

Planning des horaires des rencontres :

Samedi 18 mai 2013

13h30 :	A1 – A2 (Terrain 1)	B1 – B2 (Terrain 2)
14h :	C1 – C2 (Terrain 1)	D1 – D2 (Terrain 2)
14h30 :	A3 – A4 (Terrain 1)	B3 – B4 (Terrain 2)
15h :	C3 – C4 (Terrain 1)	D3 – D4 (Terrain 2)
15h30 :	A1 – A4 (Terrain 1)	B1 – B4 (Terrain 2)
16h :	C1 – C4 (Terrain 1)	D1 – D4 (Terrain 2)
16h30 :	A2 – A3 (Terrain 1)	B2 – B3 (Terrain 2)
17h :	C2 – C3 (Terrain 1)	D2 – D3 (Terrain 2)
17h30 :	B1 – B3 (Terrain 1)	A1 – A3 (Terrain 2)
18h :	D1 – D3 (Terrain 1)	C1 – C3 (Terrain 2)
18h30 :	B2 – B4 (Terrain 1)	A2 – A4 (Terrain 2)
19h :	D2 – D4 (Terrain 1)	C2 – C4 (Terrain 2)

Dimanche 19 mai 2013

Tournoi Principal

Tournoi Secondaire

10h :	(1) 1 ^{er} A – 2 ^e B (Terrain 1)	(5) 3 ^e A – 4 ^e B (Terrain 2)
10h30 :	(2) 1 ^{er} C – 2 ^e B (Terrain 1)	(6) 3 ^e C – 4 ^e D (Terrain 2)
11h :	(3) 1 ^{er} B – 2 ^e A (Terrain 1)	(7) 3 ^e B – 4 ^e A (Terrain 2)
11h30 :	(4) 1 ^{er} D – 2 ^e C (Terrain 1)	(8) 3 ^e D – 4 ^e C (Terrain 2)
13h :	(a) Perdant (1) – Perdant (2) (T1)	(e) Perdant (5) – Perdant (6) (T2)
13h30 :	(c) Gagnant (1) – Gagnant (2) (T1)	(g) Gagnant (5) – Gagnant (6) (T2)
14h :	(b) Perdant (3) – Perdant (4) (T1)	(f) Perdant (7) – Perdant (8) (T2)
14h30 :	(d) Gagnant (3) – Gagnant (4) (T1)	(h) Gagnant (7) – Gagnant (8) (T2)

15h :	(13 ^e) Gagnant (e) – Gagnant (f) (T1)	(15 ^e) Perdant (e) – Perdant (f) (T2)
15h30 :	(9 ^e) Gagnant (g) – Gagnant (h) (T1)	(11 ^e) Perdant (g) – Perdant (h) (T2)
16h :	(5 ^e) Gagnant (a) – Gagnant (b) (T1)	(7 ^e) Perdant (a) – Perdant (b) (T2)
16h30 :	(3 ^e) Perdant (c) – Perdant (d) (T1)	
17h :	(1 ^{ère}) Gagnant (c) – Gagnant (d) (T1)	



1er Tournoi National André Menaut

ENGAGEMENT

Nom du club : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

U14 : Une seule équipe (70€ l'inscription)

La feuille d'engagement et le montant des frais d'inscription (chèque à l'ordre du St Seurin Junior Club) sont à retourner avant le 15 avril 2013, à l'adresse suivante :

1^{er} Tournoi National U14 SSJC, 17 rue du stade, 33660 St Seurin sur l'Isle.

L'inscription ne sera effective qu'à la réception de la fiche d'engagement, des frais d'inscription, de la feuille de match, et éventuellement de la feuille de réservation de la restauration accompagnée des frais de restauration et d'hébergement.

Contacts :

Jérémy CASSY : 06 59 09 95 41 / jeremy.cassy@gmail.com



1er Tournoi National André Menaut

Restauration / Hébergement

L'hébergement des délégations (16 joueurs max et 3 adultes max) est possible dans des campings à moins de 15 minutes du Complexe Sportif Fernand-Sastre de St Seurin sur l'Isle.

Le montant du forfait comprenant la nuit du samedi soir en camping, le repas du samedi soir, le petit-déjeuner du dimanche matin, et le repas du dimanche midi est de 50€ par personne.

Un éducateur et deux dirigeants par club seront conviés à un cocktail offert par la mairie de St Seurin sur l'Isle, le samedi soir.

Le montant total des frais d'hébergement et restauration devra être réglé avant le 15 avril 2013.

Il est possible de payer la somme totale des frais d'hébergement et de restauration en 2 fois.



1er Tournoi National André Menaut

Réservation Restauration

Nom du club : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Nombre de forfait hébergement/restauration réservé :

Somme à payer : 50€ x le nombre de forfait = _____

La feuille de réservation pour la restauration est à retourner avant le 15 avril 2013, accompagnée du règlement (chèque à l'ordre du St Seurin Junior Club), à l'adresse suivante :

1^{er} Tournoi National U14 SSJC, 17 rue du stade, 33660 St Seurin sur l'Isle.

L'inscription ne sera effective qu'à la réception de la fiche d'engagement, des frais d'inscription, de la feuille de match, et éventuellement de la feuille de réservation de la restauration accompagnée des frais de restauration et d'hébergement.

Contacts :

Jérémy CASSY : 06 59 09 95 41 / jeremy.cassy@gmail.com



1er Tournoi National André Menaut

Feuille de match de la délégation

Noms

Numéro de licence

1 : _____

2 : _____

3 : _____

4 : _____

5 : _____

6 : _____

7 : _____

8 : _____

9 : _____

10 : _____

11 : _____

12 : _____

13 : _____

14 : _____

15 : _____

16 : _____

Educateur ou dirigeant 1 : _____

Educateur ou dirigeant 2 : _____

Educateur ou dirigeant 3 : _____

A renvoyer avant le lundi 15 avril 2013



St Seurin Junior Club

1er Tournoi National André Menaut

Vie du SSJC



